



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

JOP* 2024

POURQUOI LA CFDT

N'AS PAS SIGNÉ L'ACCORD

NOTRE DEVISE POUR LES J.O.:

TRAVAILLER PLUS VITE,
PLUS HAUT, PLUS FORT!

... ET LA RÉMUNÉRATION?

PLUS
NORMALE!

Juin 2024



JOP PARIS 2024 :

les équipes et les technologies d'Orange seront au cœur des épreuves, de leur organisation et de leur diffusion. Seuls 650 salariés volontaires, de tous horizons, ont signé une lettre de mission afin de renforcer les équipes d'Orange Events durant la période olympique et paralympique. Or, des milliers de salariés d'Orange unique diffuseur des JOP vont en réalité être mobilisés et des dizaines de milliers seront impactés dans leur activité !

RECONNAISSANCE ZÉRO

Dans les autres entreprises concernées, les impacts des JOP sur les salariés sont pris au sérieux. Ainsi, les jeux devraient représenter une manne de près de 235 millions d'euros pour les salariés des entreprises françaises.

La CFDT a revendiqué que, tous les salariés impactés par l'aventure JOP Paris 2024, puissent être récompensés pour leur travail et dédommagés pour les contraintes associées. Il est inacceptable que les mesures proposées par la direction ne concernent qu'1% des salariés.

« Circulez, il n'y a rien à voir ! »

*JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques

La CFDT ne pouvait pas signer un accord sous-estimant l'impact sur les salariés d'une surcharge de travail imposée, d'un cadrage contraignant de leur congés, d'une augmentation des temps de transport et de leurs frais induits.

DES MESURES AU RABAIS

La direction, par son manque d'écoute des propositions CFDT, impose finalement une décision unilatérale offrant à seulement 650 salariés une maigre prime de 1000€, une indemnité de découché de 39€, et jusqu'à 600 euros d'aide pour garde d'enfant.

La direction dévalorise l'investissement des salariés sur les JOP 2024 avec un accord qui impose des mesures loin des demandes de la CFDT, et loin de ce qui s'est fait dans d'autres entreprises (voir au verso). Après sa politique salariale d'austérité, la direction peut, et DOIT, assumer SEULE sa politique Jeux Olympiques !

UN RÉFÉRENDUM AUJOURD'HUI...

la direction a refusé de signer une NAO décente, un intéressement supplémentaire, permettant de soutenir le niveau de vie, ce nouvel accord disqualifie encore une fois la direction d'Orange !

Accepter les mesures au rabais proposées par la direction à seulement 1% des salariés pour leur investissement dans les JOP 2024 à Paris...

...c'est ACCEPTER DES CLOPINETTES





Comparatif avec les autres entreprises concernées par l'évènement : Orange offre beaucoup moins à ses salariés

SNCF	➔ 95€ par jour sur 20 jours, soit jusqu'à 1900€ pour 50 000 salariés.
RATP	➔ Une prime moyenne de 1000€ pour les 30 000 salariés de la Régie. Les conducteurs de métro et de RER pourront toucher bien d'avantage : jusqu'à 1600 et 2500€.
Aéroports de Paris	➔ 1500 à 2800€ pour les 1500 salariés impactés (<i>70€ par jour de vacation</i>). Certains salariés verront leur salaire augmenté (<i>226 à 1000€ nets pour les contrôleurs</i>) ; les jours de récupération seront augmentés : +18 jours ; le Compte Epargne Temps sera déplafonné.
Forces de l'ordre	➔ Une prime comprise entre 1000 et 1900€ . 1000€ pour les agents qui réduiront leur période de congé. 1600€ pour les agents des départements où se dérouleront les épreuves. 1900€ pour les agents en Ile-de-France.
Éboueurs parisiens	➔ 1900€ pour tous.
AP-HP	➔ Une prime de 800€ par semaine pour les agents de catégorie C, de 1000€ pour les catégories B, de 1200€ pour les infirmiers et jusqu'à 2500€ pour les médecins. Les congés non pris pourront être mis de côté sur le Compte Epargne Temps.

La direction a souhaité reconnaître uniquement la mission des **650 salariés volontaires**.

La CFDT exigeait également une reconnaissance des conséquences de l'évènement sur TOUS les salariés indirectement impactés.

Mesures	Propositions CFDT	Propositions de la Direction	
		650 volontaires	62 000 autres salariés
Prime	La CFDT demandait 1500€ pour tous les salariés	1100 €	AUCUNE prime
Indemnité de dé-couché	La CFDT demandait une revalorisation à 50€	39€ par nuitée	Non concernés
Frais de garde sup-plémentaire	La CFDT demandait la prise en charge des frais induits réels pour tous y compris en cas d'allongement de temps de trajet ou modification d'horaires	100€ par semaine dans la limite de 800€	AUCUNE prise en charge
Report de congés en 2025	La CFDT n'était pas favorable estimant que les congés doivent pouvoir être pris pour préserver la santé des salariés	4 jours	AUCUN report
Prime panier / Titre Restaurant	La CFDT demandait une prime panier / Titre Restaurant les jours de télétravail supplémentaires	Non concernés	AUCUNE PRISE EN CHARGE
Dédommagement site fermé	La CFDT demandait une prime en cas de télétravail à domicile contraint ou de trajet allongé	Non concernés	AUCUNE prime en cas de transports détournés, de télétravail imposé, difficulté routière d'ores et déjà prévues.
Charge de travail	- Report de charge de travail des volontaires partis en mission JOP sur leurs collègues restants dans les services - Augmentation de la charge de travail due à l'évènement	Non concernés	AUCUNE discussion , la direction ayant assurée que tout était bien organisé ... Les millions de clients supplémentaires à satisfaire ne seront donc pas un problème
Congés imposés/limités/refusés	La CFDT demandait une compensation en cas de règle de dépôt de congés inhabituel (ex : limitation à 3 semaines entre juin et septembre) ou en cas de congés imposés ou refusés du fait d'une charge de travail reportée.	Inclus dans la prime de 1100€	La direction n'a consenti à AUCUNE compensation

